

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 32 (1899)

Artikel: Pierre Corteiz. Partie 1
Autor: Jaccard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PIERRE CORTEIZ

PAR

E. JACCARD

Pierre Corteiz, l'un des premiers hommes auxquels revient le titre de « pasteurs du désert, » naquit en 1684¹ à Nozaret, paroisse de Vialas (autrefois Castagnols), diocèse d'Uzès. Le père était membre du consistoire de l'Eglise réformée de Nozaret ; la mère aussi était protestante. Vu la persécution qui sévissait alors, le père ne parlait pas de religion et tenait ses livres de piété dans une cachette.

Le petit Pierre, comme les autres enfants protestants, allait à l'école catholique et était instruit dans la catholicité. Mais sa mère lui apprit les commandements, l'oraison dominicale, des prières pour le soir et le matin, et le symbole des apôtres. Grâce à l'action du Saint-Esprit, comme Corteiz le reconnut lui-même, tout enfant il se sentit rebuté par l'enseignement du régent et du curé. Il refusait d'aller à la messe et préférait être battu.

A l'âge de treize ans (en 1697) il reçut de quelqu'un, qu'il ne nomme pas, plusieurs livres de religion : *Le bouclier de la foi*, *Le combat chrétien*, quelques décades de sermons de Pierre Dumoulin, le *Catéchisme de controverse*, de Cyrus Dumoulin, enfin le *Dialogue d'un père avec son fils, pour savoir si l'on peut être sauvé en allant à la messe pour éviter la persécution*, de M. Laplace, pasteur à Saumur.

¹ Date indiquée constamment dans les registres de Zurich.

Voyant que son fils lisait ces ouvrages avec plaisir, le père Corteiz sortit ses livres de leur cachette et les prêta à son fils. On sait qu'après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants restés fidèles et même quelques-uns de ceux qui allaient à la messe pour éviter la persécution, continuèrent de s'assembler en secret pour entendre la lecture et la méditation de la Bible. Dans une de ces réunions, convoquée par un certain Jean Falgerole, de Rhune, paroisse de Fraissinet, on attendit longtemps et en vain le prédicateur. Pierre Corteiz y était ; quelques personnes qui le connaissaient pour un amateur de bons livres, le poussèrent à dire quelques paroles de consolation : « Tout-à-coup, dit-il dans ses mémoires, je me trouvai rempli de courage, et je parlai avec beaucoup de fermeté de la parole de Dieu. »

Depuis lors, il fut requis fréquemment par les voisins du village de leur prêcher le dimanche de dix à onze heures dans un ruisseau, à un quart d'heure de Nozaret. Cela se sut bientôt dans la contrée ; on l'invita à aller prêcher aussi dans les autres villages, de nuit, le mercredi ou le jeudi. « Cela, ajouta-t-il, me poussa toujours plus à lire et à méditer la Parole de Dieu. »

La compression des esprits dans ces pays presque tout protestants et accablés par la persécution, finit par une explosion, et donna lieu aux scènes étranges des prophètes des Cévennes, puis à la révolte des Camisards. Pour un jeune homme de seize ans, le voisinage, la vue, l'exemple des inspirés devaient avoir une grande puissance d'entraînement. Dans ses mémoires Pierre Corteiz affirme qu'il sentait déjà alors ce qu'il y avait de fallacieux dans ces inspirations ; il raconte qu'il avait tenté de ramener ces esprits égarés en s'adressant à Nicolas Jouy (ou Jossy), chef de la bande dans la contrée de Nozaret ; que non seulement cet homme ne l'avait pas écouté, mais que les « inspirés » s'étaient déchainés contre lui, Corteiz, le traitant d'incrédule. En dépit de sa jeunesse, de son inexpérience et de son ignorance théologique, il fut gardé par la saine instruction religieuse que lui avait donnée sa mère. Il continua même, dans ces temps de trouble et d'exaltation, à exhorter les ré-

formés de sa paroisse, jusqu'en 1703. Mais alors devant le déploiement de forces militaires qui allait mettre à feu et à sang toute la contrée, il dut chercher avec d'autres un refuge dans les bois. C'est là qu'il demeura jusqu'à l'arrangement du maréchal Villars avec Jean Cavalier, à la suite duquel il profita des passeports délivrés aux Camisards pour sortir de France.

Au commencement de novembre 1704 il se rendit à Lausanne. Un généreux accueil l'attendait chez M. Jean-Pierre Secretan, pasteur au Mont. Il y resta deux ans. Dans son *Histoire de la restauration de l'Eglise*¹, M. Hugues raconte que Corteiz eut alors un emploi de régent. Corteiz, il est vrai, n'en parle pas dans ses mémoires. Il donne plutôt à entendre qu'il se mit à l'étude, en profitant de la bibliothèque comme du savoir de son protecteur. Mais dans cette occasion, ainsi que dans la manière un peu évasive dont il parle de l'emploi de son temps pendant la guerre des Camisards, il se peut que ses appréciations et mêmes ses souvenirs aient été influencés par des préoccupations subséquentes. Il lui tenait à cœur, en racontant sa vie, qu'on ne le prit pas pour un homme sans lettres, sans études théologiques, ni pour un ancien « inspiré. »

Il paraît d'ailleurs qu'à Lausanne il entra en relations avec deux gentilshommes réfugiés, MM. de Sobreton et de Vinargues. D'accord avec quelques pasteurs, ces messieurs résolurent d'envoyer le jeune prédicant en France pour porter des secours spirituels aux réformés dans la détresse. C'était en 1706.

Une des préoccupations les plus pénibles pour les réfugiés était le sort des protestants restés en France, considérés par le gouvernement comme nouveaux catholiques et privés du secours régulier de la prédication et des sacrements. Il n'y avait qu'un petit nombre de pasteurs, sans vocation officielle, sans autre titre que leur zèle, souvent peu éclairé, la plupart très jeunes et enclins à s'emballer dans telle ou telle idée, sans contre-poids, sans équilibre spirituel. Corteiz va même jusqu'à les traiter un peu dédaigneusement de « garçons, » dont plusieurs apprenaient par cœur des sermons d'autrui pour aller de

¹ Tome I, p. 32, 33.

lieu en lieu les réciter secrètement aux réformés. Corteiz se rendait compte, paraît-il, en quelque degré du moins, des périls auxquels ce ministère sans contrôle exposait la foi et l'Eglise ; peut-être même fut-il le promoteur de la mission que lui confièrent alors les réfugiés de Lausanne.

Il partit pour Genève. Comme tous les passages étaient étroitement gardés, il dut attendre trois ans avant de pouvoir continuer son voyage. Corteiz n'entre dans aucun détail sur ce long séjour à Genève. Il nous dit qu'il avait dans cette ville un frère qui s'y était réfugié en 1703 ; mais quelles furent ses occupations, ses ressources ? Toutefois il resta, paraît-il, en rapport avec ses amis de Lausanne et ne perdit pas de vue sa mission.

En 1709, il fit la rencontre de deux jeunes gens au nombre des prédicants du Midi : c'étaient Salomon Sabatier et Etienne Arnaud, qui tous deux moururent, un an après, victimes de leur zèle et martyrs de leur foi. Ils offrirent à Corteiz de l'emmener dans le Midi. Il accepta après avoir obtenu l'assentiment de ses amis de Lausanne. Les trois jeunes hommes partirent le 5 juin 1709 et arrivèrent sains et saufs dans les Cévennes. Corteiz se rendit d'abord chez ses parents. Ceux-ci furent effrayés de sa résolution, et tentèrent de l'ébranler, ainsi que toutes les personnes qu'il vit à Nozaret. Il trouva pourtant des encouragements dans l'exemple de quelques jeunes prédicants qu'il rencontra à Anduze et au « désert. » Il les appelle lui-même les « bons fidèles, » en les distinguant ainsi soit de ceux qui faisaient les inspirés, soit des réformés que la peur des soldats rendait lâches. Il fut le témoin du martyre de plusieurs de ces « bons fidèles, » tels que Jean Alric, Antoine Cordèze, et ses deux compagnons de voyage, dont la mort édifiante étonna les catholiques eux-mêmes.

Corteiz ne dit presque rien de ses propres travaux. Il fit comme les autres, avec cette différence, qu'au lieu d'apprendre les sermons d'autrui, il en composait lui-même, ou se contentait d'improviser, en ayant soin de se nourrir de l'Ecriture sainte. Il parcourait les Cévennes et le Languedoc, courant toute sorte de dangers, souffrant les privations, et les fatigues de toute espèce.

En 1712, il quitta son champ de travail pour aller à Genève : voici comment il explique sa décision : « Après avoir resté trois ans dans les déserts et les chagrins et dans les amères afflictions qui me survenaient tous les jours, de voir mes frères conduits à de cruels supplices ; d'ailleurs les mauvais aliments que je prenais, l'humidité de la terre sur laquelle je couchais, m'offensèrent le sang, me gâtèrent l'estomac, de sorte que je devins faible et maladif. Mes amis me donnèrent le conseil de me retirer à Genève, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de me rétablir la santé ¹. » Il partit en effet au mois de mai et arriva sans encombre chez son frère. Bientôt, il se rétablit. Son frère lui conseilla alors de se marier et de renoncer à la France. Il était tout disposé à suivre cet avis ; mais ses projets matrimoniaux lui causèrent, paraît-il, des ennuis, « des afflictions, » dont il parle en protestant de son innocence. Il crut y voir le signe qu'il devait retourner aux Cévennes et reprendre son travail de prédicant.

Evidemment le soin de sa santé et ses projets matrimoniaux l'avaient retenu un certain temps. Dans ses mémoires il n'indique pas l'époque exacte de son mariage, ni le moment de sa rentrée en France ; mais on a de lui une lettre qui permet de conclure qu'il s'était marié vers 1713. Sa femme s'appelait Isabeau Nadal ; elle exerçait à Genève le métier de tailleuse. Voici cette lettre, dont nous corrigeons l'orthographe :

Du Fauque, ce 5 août 1715.

« Ma chère femme, je me sers de cette commodité pour vous faire savoir comme je me porte bien et comme j'ai reçu vos deux lettres, en date l'une du 14, l'autre du dernier juillet. N'adressez plus de lettres à François Gillot, pour des raisons. J'ai vu tout ce que vous me marquez dans vos lettres avec beaucoup de joie, de ce que vous vous portez bien avec la petite. Dieu lui fasse la grâce de croître devant Dieu et devant les hommes sans reproche. Je n'ai pas encore reçu la mar-

¹ *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteiz, pasteur du désert*, publiés pour la première fois par J.-C. Baum (Strasbourg 1871), p. 21.

chandise ; (mais bien) le louis d'or que je donnai à la poste (?), la lettre que bailla Félix (et) les nouvelles que (il) apporta à Mademoiselle Aubarette demeurant chez Mr Nougarette ès Rues basses.... C'est preuve que quand je partis d'Alais, je disais à mes amis que j'allais à Genève et non à Paris. Ceux qui lui ont dit cela se méfiaient de lui. Méfiez-vous-en aussi.

» Le donneur de la présente vous donnera cinq livres pour payer les livres que j'ai achetés. J'ai reçu une lettre d'Alais, et une autre de Nîmes, qu'ils m'envoient (pour me dire) d'y venir, et que les détachements ont cessé de rouler, qu'on y est tranquille là. On a fait une assemblée proche Die à un endroit nommé Sainte-Croix, où le prieur y alla les écouter avec dix paysans armés, croyant faire tout griller. Tout cela n'a rien été, et la cour n'a rien répondu à leur avantage à ce sujet. Un loup qu'on dit qu'a la tête comme une mulle, a tué une petite fille et mangé une cuisse. Cette bête farouche se moque des gens. C'est arrivé proche Château-double. Dans les papistes, le diable à désolé entièrement l'Eglise de Toille¹, et le prêtre plaide à présent avec lui. Je ne sais s'il la lui remettra dans son premier état. Vous m'enverrez de vos nouvelles par Mr Jelicœur dont je lui ai donné votre adresse. Vous serez sage et prudente, et vous en recueillerez les fruits. Vous prierez Dieu ordement (avec soin?) au sortir des prêches et ne vous contenterez pas des services publics. Vous saluerez mes amis en général et n'oublierez pas mes intimes en particulier. Je me recommande aux véhémentes prières de Mad^e Delbas, comme à celles des autres membres de J.-C. Tous mes amis vous saluent ; mais en espécial mes compatriotes combattant pour un même capitaine, qui est J.-C. Plusieurs vous saluent, lesquels vous ne connaissez. C'est inutile de vous les nommer. En vous embrassant avec notre fille, je suis votre fidèle mari.

» P. CORTEIZ.

» Ne mangez pas de fruits crus, crainte de trembler la fièvre. Ne vous fiez pas de mon secours ; je n'ai pour vous envoyer : travaillez, ménagez. Je vous ai écrit avec beaucoup de hâte,

¹ Il y a un Toille dans la Haute-Savoie ; est-ce l'endroit dont parle Corteiz ?

parce que nous nous assemblons tous aujourd'hui pour prendre les mesures et règlements les plus propres pour bien réussir.

» Adieu ma chère femme. »

Adresse de la lettre :

A Isabeau Corteisse, tailleuse à la maison de Monsieur Jaquet,
tout en haut de la rue Deboule dessous les prisons
à Genève¹.

Le postscriptum de cette lettre fait allusion aux premières conférences provoquées par Antoine Court, pour la réorganisation des fidèles, mais malheureux restes de l'Eglise réformée de France.

Dans les quelques pages qu'il consacre à cette période de sa vie, de 1712 à 1715, Corteiz s'applique plutôt à montrer combien ses vues sur le rôle des prédicants étaient déjà mûries. Sans doute, en écrivant ses mémoires, il est très préoccupé de relever son rôle dans la réorganisation des Eglises, de mettre en lumière son activité, un peu éclipsée par celle d'Antoine Court; mais on peut croire, comme il l'affirme, que dès ses premières années d'activité il avait refusé de faire cause commune avec les inspirés comme avec les Camisards; qu'il s'était appliqué à déjouer les plans de quelques officiers, anciens compagnons de Cavalier, qui voulaient recommencer la guerre², et qu'il cherchait à ramener les esprits exaltés dans la voie du bon sens et de la sagesse évangélique.

Dans les années dont nous parlons, Corteiz n'était pas seul. Il avait deux amis qui, s'ils ne brillaient pas par les talents et le savoir, étaient par contre remplis de zèle et d'une profonde humilité: Jean Rouvière, qui était d'un grand secours à Corteiz pour le chant des Psaumes, et Jaques Bonbonnous, de Bragassargue, illettré, mais d'un dévouement à toute épreuve. Tel est du moins le témoignage que Corteiz leur donne. Il fit en 1715 à Nîmes la connaissance de Pierre Chabrier de Prunet,

¹ Voir Papiers d'Antoine Court, N° 17, vol. G (2^e lettre).

² MM. Billard, Dupont et Abram Mazel. Les deux premiers furent tués par les troupes en 1709. Abram Mazel eut le même sort en 1711.

prédicateur dans le Vivarais. Ce fut Chabrier qui lui parla pour la première fois d'Antoine Court¹, alors très jeune encore et en séjour à Marseille où il s'occupait des galériens protestants².

Corteiz raconte qu'il fit venir A. Court à Nîmes, qu'il l'examina et que, lui trouvant beaucoup de dispositions pour la prédication, il l'engagea à se joindre à lui et à ses compagnons d'œuvre pour prêcher dans le Languedoc et dans les Cévennes. Cette manière d'introduire la personne d'A. Court dans son récit, prouve que Corteiz s'attribuait à lui-même l'initiative de la réorganisation des Eglises. Par contre, il passe sous silence les résultats pratiques de ces premières conférences de 1715, où certainement A. Court, malgré sa jeunesse, exerça l'influence prédominante. Cette préoccupation personnelle de Corteiz reparait partout dans ses mémoires, autant que le permettaient l'équité, la charité et la prudence très réelles de ce vaillant champion de l'Evangile.

Voici qui est plus frappant encore: Comme en 1715, Corteiz fit aussi en 1716 un voyage à Genève, accompagné cette fois de Jaques Bonbonnous. Ce nouveau séjour dura quelques mois, et eut, dit-il, des conséquences très importantes. Il s'entretint alors, dit-il, avec des hommes éclairés et prudents de l'état et des besoins des Eglises de France; ce fut ainsi à ce moment, que, grâce aux conseils de ces messieurs, il trouva la saine ligne de conduite, suivie désormais par lui et ses collaborateurs dans la réorganisation des Eglises du midi.

Voici au reste comment A. Court lui-même s'exprime sur l'importance du rôle de Corteiz: « Une chose essentielle, dit-il, manquait: c'étaient des prédicateurs; un seul de tous ceux qui existaient alors pouvait me seconder, et il le fit efficacement: il s'appelait Corteiz. Il ne s'était point trouvé à la première assemblée synodale que j'avais convoquée, parce qu'il était alors dans les pays étrangers. A son retour, il n'approuva pas seulement ce que j'avais fait; il entra aussi dans

¹ De Villeneuve en Vivarais.

² Corteiz fait aussi mention de Jean Ebruy, autre prédicateur du Vivarais, qui, quelques années auparavant, avait combattu les projets des nouveaux Camisards.

toutes les vues que je me proposais pour l'avenir, et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour le faire réussir. »

Il paraît qu'en écrivant ses mémoires Corteiz confondait, sans s'en rendre compte, deux choses distinctes : la lutte contre les « inspirés » et la reconstitution des Eglises ; mais il est hors de doute que l'idée, le plan et l'exécution de cette reconstitution doivent être attribués à A. Court. Corteiz fut son collaborateur ; mais il ne pouvait s'attribuer une initiative que dans la lutte contre les « inspirés » de certains cantons, dans la réaction contre l'illuminisme et l'hétérodoxie, contre l'esprit sectaire, contre tous ceux, en un mot, qui voulaient faire bande à part. Ce fut là son mérite propre, et peut-être la cause principale de sa retraite prématurée comme on le verra ci-après.

En rentrant en France, au mois d'août 1716, Corteiz et Bonbonnous retrouvèrent en Dauphiné leur ami Rouvière qui les avait attendus. Ils firent la connaissance du pasteur Jaques Roger, revenu en 1715 du Wurtemberg et que M. E. Arnaud appelle « l'Antoine Court du Dauphiné¹. » Corteiz lui parla de la nécessité de rétablir l'ordre dans les Eglises, et il lui communiqua les articles sur lesquels on était tombé d'accord en Languedoc. M. Roger les accepta avec joie et même il en proposa quelques autres. C'est Corteiz qui le raconte.

Après avoir prêché dans quelques assemblées du Dauphiné, les deux amis rejoignirent leurs frères en Languedoc, dans une réunion de collègues et d'anciens, qui eut lieu le 22 août 1716, et à laquelle ils donnèrent, nous dit Corteiz, le nom de « Synode. » Les trois amis firent connaître les articles que Roger proposait pour la nouvelle discipline, articles qui furent adoptés. Ce fut à ce même Synode que les paroisses du Languedoc furent délimitées et réparties, et que pour l'administration de la sainte Cène on choisit Ant. Court et Pierre Corteiz. Ces deux hommes se trouvaient ainsi placés à la tête de l'œuvre de reconstitution des Eglises.

Ils étaient bien différents l'un de l'autre. On ne pourrait mettre Corteiz sur la même ligne que son jeune collègue.

¹ Voir E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, vol. III, p. 95.

Court lui était supérieur de beaucoup pour l'intelligence, pour la netteté et la portée des vues ecclésiastiques. Ce qui distinguait Corteiz, c'était la grande vivacité des sentiments. Il prenait très au sérieux son ministère, ses travaux, sa personne. Il ne doutait pas que sa vocation n'eût une source divine, et qu'il n'obéît à l'impulsion du Saint-Esprit. En même temps, il était d'une prudence consommée et d'une habileté hors ligne. Il se trouva souvent en présence des ennemis, de soldats et de magistrats chargés de l'arrêter ; toujours il sut s'échapper de leurs mains. Voici son signalement officiel : « Taille un peu au-dessus du médiocre, visage long et maigre, bouche bien fendue, le nez aquilin, cheveux châtain obscurci, l'air doux. »

Les données font défaut sur l'activité de Corteiz pendant l'année de 1717. Au commencement de 1718, il était de nouveau à Genève et ne put par conséquent assister au Synode du Languedoc qui eut lieu en février. A son retour il trouva Antoine Court tout découragé. Pour peu qu'on tienne compte des circonstances dans lesquelles travaillaient ces vaillants champions de l'Evangile, le découragement d'A. Court ne nous surprend pas. Nous sommes plutôt étonnés de voir Corteiz toujours plein de courage et capable de relever le moral de son collègue. On se fera une idée des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter, en lisant la lettre que P. Corteiz avait adressée deux ans auparavant à un ami et protecteur de Genève :

« Du Désert, ce premier avril 1716.

» Monsieur, j'ai reçu votre billet et j'ai vu par icelui combien de soin vous prenez pour les fidèles persécutés. Il est vrai qu'il y a longtemps que j'ai des preuves très évidentes de votre charité et de Mademoiselle votre mère. Vous m'apprenez qu'il y a un très honnête homme d'Angleterre chez vous, qu'on nous veut être en secours de quelques livres, que je vous die où je distribue ceux que votre bonté me livra, de combien nos assemblées sont composées. Il me serait difficile de vous dire où je distribua ceux que votre charité me donna. J'en laisse un

peu partout, et si j'eusse voulu croire le monde, je les aurais tous laissés à la première paroisse ; pour des Testaments, des Psâumes, des Catéchismes, quelqu'autres livres de piété, quand il y en aurait mille quintaux, ils seraient distribués dans moins d'un mois ; car les livres sont extrêmement rares chez nous. Moi et mes confrères, nous sommes assemblés tous pour délibérer : comment pouvons nous faire pour bien nous ménager dans notre conduite ? Après avoir invoqué le nom de Dieu et consulté ce que nous devons répondre à ceux qui nous disent que les saints sacrements vont et sont joints avec la prédication et que par conséquent on ne les leur doit pas refuser. Je leur ai communiqué comme Monsieur P. ne me l'avait pas conseillé, et à raison de quoi je n'oserais rien entreprendre jusqu'à nouvel ordre. Ils m'ont conseillé, de moi et un autre, de venir à Genève pour les représenter une seconde fois, ce que j'ai promis, et j'espère me rendre avec l'aide de Dieu chez vous à la fin du mois.

» Pour vous dire le nombre de personnes qui composent nos assemblées, une seule lettre ne suffirait pas à vous exprimer tous les endroits. Je vous va dire seulement les principaux : proche Combésy en Dauphiné, je crois que nous étions mille personnes ; à Beaufort, trois cents ; à Die, quatre-vingts ; à Mirabel, deux cents ; — à Heucré¹, la même chose ; à Loriol, environ trois cents. En Vivarais, je n'ai fait que deux assemblées ; au Plo, environ cent ; et Olsere², soixante. — Mais je vous prie d'aller du côté de Vernoux et de la montagne, qu'il s'en fait partout. En Languedoc, à Uzes : deux cents à la dernière ; quelques-uns soutenaient qu'il y en avait trois cents ; à Nîmes, quatre cents ; à la Bounage³, quoi qu'on avait fait courir des lettres de Genève de s'assembler pas, cependant, quand on avertit avec soin, il y en a jusqu'à neuf cents. Entre Alais et Anduze quelque fois davantage. A Saint-Paul-la-Coste, quatre-vingts ; entre Durfort et Manoblet et St Apolette (Hippolyte ?) de la Planquette, six cents ; à Cros, cent ; à Ganges, cent ; au

¹ Est-ce Heyreux, qu'il veut dire ?

² Est-ce à Lozère ?

³ La Vaunage ?

Vigan, au las Mandagout¹, quoique souffretons, cent ; Vale-rauze, il s'en fait trois dans le paroisse, ou des autres qui sont en l'environ, sept cents. La dernière que un de nos frères y fit assembler, ils étaient environ sept cents ; au Collet (de) Deze, deux cents. Je ne vous parle pas de Mairé, de Millau, de Rouergue, parce que je n'y suis pas passé cette fois.

» Tout ce pays que je viens de nommer est affamé de la parole de Dieu, plus que plusieurs des auditeurs de Genève, auxquels l'abondance amène le mépris. J'ai même oublié plusieurs endroits dans le Dauphiné comme Séon, Mournau, Bourdeaux, Crupices, Dieu-le-fit ; aussi dans les Cévennes, nous avons du côté de Bore, Florac, Vébron², que nous espérons avec le secours de Dieu, d'y planter l'Evangile. Il est vrai que le démon y a placé son siège ; car l'idolâtrie et toutes sortes de vices y ont leur vogue. Le diable s'y est tellement prévalu de la ruse de leurs prêtres, de leur ignorance, de leurs vices, qu'aujourd'hui dans ces endroits on n'y connaît que très peu le christianisme.

» Monsieur, pour ce que vous demandez de répondre avec ordre à ce qu'on dit que nos assemblées et les sacrements exposent non seulement les biens et les corps, mais encore les consciences, tout ce que nous en pourrions dire, vous pourrait être suspect, ou à ceux qui veulent que nos assemblées soient inutiles. D'ailleurs, dans une seule feuille de papier, on ne peut pas guère s'exprimer. Pour les sacrements, vous savez ce que je vous en dis, et je n'en dis pas davantage, quoiqu'ils me paraissent à présent fort avantageux. Je n'ignore pas que plusieurs ne disent que nous avons un zèle inconsidéré, que des personnes plus versées dans la parole de Dieu, plus versées dans les sciences, plus zélées pour l'Evangile ne sont pas de notre sentiment. Pour nous, nous ne disons rien à l'égard de la science ; je le sais qu'il y en a d'infiniment plus habiles, plus versés dans les Ecritures que nous, en comparaison desquels ne sommes rien. Il y en peut même avoir de plus sages que nous, si par la sagesse on entend la sagesse du monde. Car nous renonçons entièrement à la sagesse humaine, afin qu'étant

¹ Près du Vigan.

² Dans la Lozère.

devenus fous, nous n'ayons autre sagesse que celle de Jésus-Christ, qui nous est donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et rédemption. Quand je me souviens de ce que dit saint Paul : « Que nul ne s'abuse soi-même ; si quelqu'un d'entre vous pense être sage en ce monde, qu'il devienne fou, afin de devenir sage ; car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. Car, comme le dit le même apôtre, Dieu a rendu folle la sagesse de ce monde, et il a choisi les choses folles de ce monde pour rendre confuses les sages, et les choses faibles de ce monde pour rendre confuses les fortes. » Permettez que je vous dise avec toute humilité que ceux qui fréquentent nos assemblées vivent dans la modestie, témoin le prêtre de Valence, proche Uzez, qui disait au consul : « Je connais, dit ce prêtre, que la jeunesse va aux assemblées en ce qu'ils se retirent de la danse et du jeu et du blasphème. »

» Oui, monsieur, ceux qui fréquentent nos assemblées, leur zèle, leur affection est singulière pour notre sainte religion. Nous n'ignorons pas qu'il n'y ait quelque fois quelque profane, la malice duquel ne pourra empêcher le parfum de nos prières, et incontinent connu, vomi de nos assemblées. Nous n'y souffrons ni fanatique, ni piétiste, ni anabaptiste. La parole de Dieu est seule tenue pour règle ; et plutôt à Dieu que vous vissiez l'ordre et règle que nous y tenons. Vous savez bien que les premiers chrétiens, cent cinquante ans, furent réduits dans les mêmes extrémités que nous sommes dès longtemps en France. Cependant a-t-on jamais vu l'Eglise plus pure qu'alors ? Qu'on blâme tant qu'on voudra nos assemblées, nous dirons ce que Mardochée disait à Esther, chap. IV, v. 14 : « Si vous taisez en un temps comme celui-ci, les fidèles ne laisseront pas que d'espérer et seront délivrés par quelque autre moyen, et consolés par quelque autre voie. Qui sait, si vous n'êtes pas parvenue au ministère de Dieu pour un temps comme celui-ci ? »

» Ne pensez pas amener de raison humaine ; car la gloire de Dieu et le salut des âmes doit avoir en nous plus de force que toutes les considérations du monde. Vous en devez connaître

une partie, si vous faites attention que depuis que nos chers et légitimes pasteurs se sont retirés de la France, le grand Dieu, selon les richesses de sa grâce et la gloire de ses miséricordes, a toujours suscité quelques fidèles, qui n'a fait cas de rien ; sa vie ne lui a point été précieuse, et ils ont glorieusement achevé leur course et glorifié Dieu jusqu'au dernier soupir de leur vie.

» Mais je vois bien la source du mal ; c'est que de malheureux apostats, après avoir fait les lâches en France, vous viennent déclamer (décrier) nos assemblées pieuses. D'autres qui font ici les hypocrites, et ne pouvant souffrir que leurs voisins lisent la « pratique de piété, » plus cruels que les papistes, faisant d'autre part les sages et les dévots et vont à la messe, mangent et boivent avec les prêtres, et puis vous écrivent des lettres remplies de faussetés, disant que nous exposons aveuglément le monde, que nous les jetons dans les périls par un faux zèle, ou que c'est la misère qui nous fait agir. Mais de grâce, avant de nous condamner, qu'on nous examine, qu'on juge si ces témoins sont dignes de foi. Plusieurs d'entre nous, ils sont même de bonnes familles, comme un nommé Rouvier de Clérac, en Vivarais, dans la montagne et Retan (?) en Languedoc. Il y en a un à Nîmes qui travaille de ses mains, et va de quinze en quinze, à la dérobée, dans les déserts exposer quelque prédication. Mais les roues, les potences, les gibets ne seraient-ils pas capables de détourner qui marcherait dans des rues (*sic!*) qu'on vous voudrait persuader ? Pourra-t-on dire que nous n'ayons des exemples effroyables où nos pauvres frères ont été réduits ? — Mais à la vérité, ces exemples ne nous effrayent pas. Ils servent à nous encourager ; car le Dieu qui a soutenu nos frères est immortel ; son bras n'est pas raccourci, ni ses affections paternelles refroidies. Il a plus de puissance pour nous conserver même à l'heure de la mort que le démon n'en a pour nous attaquer ; car Dieu sait délivrer ceux qui le craignent, dit saint Pierre.

» Vous me dites sans doute que si Adam, tout juste qu'il était, est tombé à la première tentation, comment oserons-nous promettre de demeurer fermes au milieu des tentations si rudes,

si fréquentes, comme sont présentement en France. A Dieu ne plaise que nous venions surpris avec nos ennemis, appuyés sur nos forces ; nous savons avec saint Paul que nous ne sommes pas capables, comme de nous-mêmes, de former une bonne pensée ; mais que toute capacité vient de Dieu. Nous savons que les Israélites étaient toujours battus, quand ils se croyaient assez forts pour résister à leurs ennemis ; mais quand ils se méfiaient de leur force, et qu'ils imploraient le secours de Dieu, étaient toujours victorieux. Ainsi puisqu'on ne peut ôter une chose sans ôter son effet, permettez que je vous dise avec un profond respect qu'on ne peut condamner les assemblées secrètes en France, sans vouloir ôter le salut qu'elles produisent. Nous nous mettons dans les déserts, dans les lieux les plus cachés.

» Mais encore une fois vous me direz que ce sont personnes éclairées, qui ont plus d'instructions que nous, ceux qui vous encoient que les assemblées sont inutiles. Je veux croire qu'ils ont plus de connaissance, de science que nous ; mais permettez qu'on vous dise que l'Ecriture ne daigne pas honorer du nom de connaissance celle qui n'est pas animée¹ par la charité, et qui n'est ni vive, ni efficace. Le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en vertu. D'ailleurs nous vous enpruverions (*sic*) beaucoup que, comme Lot et sa femme ont conservé leur pureté dans une prison, étant mis en liberté se sont souillés, se sont pollués en toute manière. Bref, quand notre vie serait une continuelle affliction comme celle de Jésus-Christ durant les jours de sa chair, nous avons cette consolation que si nous souffrons avec lui, nous règnerons aussi avec lui ; si nous mourrons avec lui, nous vivrons aussi avec lui. Ceux qui veulent vivre selon (la) piété en Jésus-Christ, souffriront persécution. Qu'on nous impute un zèle trop violent, que le monde nous juge, nous avons une grande nuée de témoins, tant de l'Eglise judaïque que de l'Eglise chrétienne, qui ont marché devant nous. Nous avons le propre fils de Dieu pour patron, avec lequel nous pouvons toute chose. M. le professeur l'a

¹ Corteiz écrit : « nionimée ».

assez prouvé dans son tome; M. Josué de Laplace dans son dialogue; M. Calvin dans son *Commentaire sur le verset 20 du 4^e chapitre des Actes*. Dieu commande, dit-il, que l'Evangile soit prêché, et quiconque commande qu'on se taise, celui s'efforce, entant qu'à lui, d'abolir la grâce de Dieu et le salut des hommes. Que si telle défense nous ferme la bouche, malheur à notre lâcheté. On peut voir dans les actes du dernier concile national tenu à Loudun : ils protestent contre la déclaration du roi qui défendait de s'assembler, et ils répondent que leur conscience ne leur permettait pas d'y obéir, à cet ordre. Nous en disons aujourd'hui de même, et suis tout à vous.

» P. CORTEIZ.»

Cette lettre, au style pittoresque et aventureux, n'en est pas moins une fière et noble réponse. Elle prouve que Court et Corteiz faisaient front, le sachant et le voulant, aux insanités des « inspirés » et aux petits raisonnements que les timides ont opposés dans tous les temps aux réveils et aux hardiesses de la foi chrétienne. Mais cette lettre nous montre aussi dans quel embarras devaient être ces prédicateurs, quand l'opportunité de leur œuvre était mise en doute par des hommes influents du dehors, dont ils avaient besoin de se réclamer et sur l'appui desquels ils étaient obligés de compter.

Nous avons dit qu'à son retour en France (août 1718), Corteiz trouva Antoine Court tout découragé, et qu'il fut en état de le remonter. Cet entrain s'explique par son tempérament plus sanguin et peut-être par les encouragements qu'il avait trouvés lui-même, soit dans son récent séjour à Genève, soit dans les assemblées qu'il venait de présider en Languedoc.

Les deux collègues allaient à la rencontre de nouvelles humiliations; mais, comme cela arrive souvent, elles servirent à leur frayer définitivement la voie dans l'œuvre de réorganisation des Eglises. Ensemble ils entreprirent à ce moment-là une tournée dans le sud-ouest, pour visiter les familles réformées. Ils poussèrent jusqu'à Béziers. Ils n'y furent pas reçus comme ils étaient habitués à l'être dans les Cévennes. On les regardait d'un air défiant, on leur demandait de quel droit et au nom de

qui ils prêchaient l'Évangile ; on réclamait d'eux une légitimation, un acte de consécration, et comme ils n'en avaient point, les réformés leur fermaient la porte au nez. Cet accueil plus que glacial leur causa d'abord un profond chagrin. Ils s'en allaient tête basse et fort abattus quand tout à coup la lumière se fit dans leur esprit. Ils comprirent que cet acte de consécration, ils devaient en effet se le procurer, qu'ils avaient à obtenir d'autorités compétentes la légitimation de leur exercice du ministère. Comme il n'y avait en France aucun corps ecclésiastique constitué, il fallait s'adresser à quelque Eglise réformée de l'étranger. Ils soumirent leur idée au synode suivant, qui eut lieu probablement en mai¹, et qui se prononça pour la réalisation de ce projet. Ce fut Corteiz qu'on choisit. Outre sa femme, il avait aussi des parents et des amis à Genève ; il avait fait souvent le trajet ; peut-être aussi avait-il émis lui-même cette idée d'une consécration, que l'exemple du pasteur Roger, du Dauphiné², lui avait suggérée.

Muni des lettres du synode, Corteiz partit pour la Suisse au mois de juin. A Genève, la « Vénérable Compagnie, » à laquelle il adressa sa demande, ne put la lui accorder. En principe, ces messieurs ne se seraient fait aucun scrupule d'imposer les mains à ce candidat, malgré son ignorance des langues sacrées ; mais la présence de « M. le Résident, » qui se tenait au courant de tout et qui n'aurait pas manqué de protester contre une pareille consécration, imposait aux Genevois une excessive prudence. On se contenta de recommander chaudement Corteiz aux autorités ecclésiastiques de Zurich dans une lettre écrite par M. Calandrini.

Corteiz se rendit dans cette ville à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août. Par prudence il se présenta sous le pseudonyme de Durand. Le clergé lui fit un accueil bienveillant.

Dans le récit de cette première visite à Zurich, P. Corteiz ne

¹ Corteiz dit « en mars, » du moins dans la plaquette publiée par M. Baum ; mais il doit y avoir erreur, puisque Corteiz n'était revenu de Suisse qu'après le synode de février, et que la tournée dans le sud-ouest prit du temps aux deux amis.

² Roger avait été consacré en Wurtemberg avant 1715.

fait mention ni de l'Eglise française de cette ville, ni de son pasteur. C'était alors David Magnet. Je doute qu'il ait eu beaucoup d'estime pour le prédicant improvisé, qui, sans culture classique, sans études théologiques, osait exercer le ministère. En 1702, déjà, un prédicant du nom de Jaques Martel avait essuyé les dédains et le mauvais vouloir des pasteurs de l'Eglise française de Zurich. D'un autre côté, il faut reconnaître que le pasteur Magnet n'aurait pu être d'un grand secours au nouvel arrivant. M. Baum, éditeur des mémoires de Corteiz, s'est trompé en disant que Corteiz fut consacré à l'Eglise française de Zurich. Ni le pasteur, ni le consistoire n'étaient compétents pour un acte pareil. Corteiz était adressé aux membres du clergé zuricois.

La « Vénérable Classe » s'occupa de cette affaire dès le onze août et se hâta de la terminer à l'entière satisfaction de Corteiz. On ne lira pas sans intérêt l'extrait sommaire du protocole des délibérations de la « Classe, » où l'on trouve quelques détails inédits sur l'impression que les contemporains bien disposés pouvaient avoir de la reconstitution entreprise par Antoine Court et Pierre Corteiz.

Il paraît que la question avait été posée aux Zuricois par les Genevois eux-mêmes ; et que Calandrini avait dû combattre leur scrupules. Ils craignaient en effet que les piétistes ne s'en prévalussent pour soutenir le droit de leurs propres prédicateurs. Mais Calandrini avait démontré que cette demande de consécration avait au contraire pour but de donner à P. Corteiz l'autorité ecclésiastique nécessaire pour combattre les « inspirés » du Midi.

La « Vénérable Classe » décida d'entendre M. Durand « lui-même. » Il raconte, dit le protocole, « que les pauvres réformés opprimés se sont peu à peu entièrement corrompus ; qu'un certain homme avait entrepris de faire des exhortations au peuple ; que lui-même « Durand » y était allé aussi, et qu'une fois le dit n'étant pas venu, tout le monde avait tourné les yeux vers lui (pour l'inviter à prendre la parole) ; que d'abord il s'y était refusé, mais que, sentant en lui une impulsion, il l'avait fait, et que dès lors, c'est-à-dire de-

puis quatorze ans, il l'avait dû faire sans cesse à la demande du peuple. Qu'il y a une foule de gens et de grandes provinces, en Dauphiné, Languedoc, Provence, Vivarais et des montagnes de par là, où le peuple célèbre l'office de nuit et en secret ; qu'on ne peut le célébrer en public qu'à deux ou trois endroits ; qu'il manque de prédicateurs ; qu'il y en a sept (mais pas un de consacré) qui sont sans cesse en voyage. Que parmi les réformés beaucoup sont faibles, et s'imaginent que les fonctions de ces prédicateurs et leur administration de la sainte Cène, sont sans valeur, parce qu'ils ne sont pas consacrés ; — que les « inspirés » leur donnent aussi beaucoup de tracas ; — que pour cela il avait été délégué par les Eglises et aussi par les anciens réunis en synode, au nombre d'environ sept cents, pour demander qu'on envoyât à leur aide un ministre consacré, ou qu'on le consacrait lui-même, afin que les autres fussent consacrés par lui. — Après cela il communique les règlements établis et strictement observés par leurs anciens, à cause des « inspirés, » l'original étant caché et gardé par un des anciens.

» Le premier règlement ordonne la lecture des Commandements avant le sermon ; le second l'explication du catéchisme, que M. Drelincourt a imprimé à Genève et à A. en France. Le troisième ordonne que, à la maison, les pasteurs prient avec « les leurs. » Le quatrième fixe les heures pour cela, afin que tous puissent s'arranger en conséquence. Le cinquième excommunie les gens qui donnent du scandale, après le troisième avertissement. Le sixième exige que les mandements ou paroisses soient de peu d'étendue, afin que les gens puissent se rendre au prêche sans danger d'être découverts. Le septième établit pour unique norme et règle de foi la parole de Dieu, en opposition aux révélations des « inspirés. » Le huitième : Les pasteurs doivent être approuvés par les anciens, et élus à la pluralité des voix par les Eglises. Le neuvième : Les pasteurs en faute doivent être repris d'abord en particulier, puis devant le consistoire, et, s'ils ne se corrigent pas, exclus avec leurs adhérents. Le dixième : Où qu'ils aillent les pasteurs doivent s'enquérir des vices régnants, et faire leurs sermons en consé-

quence. Le onzième : Tous les six mois, les pasteurs et les anciens doivent se réunir dans une maison au désert, élire un modérateur et délibérer sur les nécessités de l'Eglise. Le douzième : En cas d'urgence trois d'entre eux peuvent régler l'affaire.

Ces règlements ont été faits au synode de 1716. En mars de l'année suivante, on en ajouta deux : 1^o que les sermons ne doivent pas durer plus d'une heure ou une heure et demie, afin que les gens puissent rentrer chez eux avant jour. 2^o Prendre garde qu'ils ne soient pas rejetés (?) par de tels frères.

Il a raconté en outre, qu'ils ne baptisent pas, d'abord parce que nous ne rejetons pas le baptême papiste, puis à cause du danger à courir de la part des prêtres. Il faut aussi qu'ils se marient devant les prêtres, et permettent assez de cérémonies idolâtres. D'ailleurs, ils ne vont pas à la messe, et même ils excommunient ceux qui y vont.

» Après cet exposé il y eut une longue discussion sur la demande de consécration. Les uns n'en admettaient pas la nécessité, y voyaient plutôt un péril pour « M. Durand, » pour les Eglises et pour le canton de Zurich. Les autres estimaient qu'il fallait secourir les faibles, qu'il n'y avait là aucun danger, puisqu'il ne s'agissait pas de l'envoyer en France, mais seulement de le congédier en lui donnant avec ou sans imposition des mains une déclaration générale qu'on le reconnaissait comme ministre. On résolut enfin d'entendre encore une fois « M. Durand » et de renvoyer la décision au lendemain.

» Séance du 12 août.

» Le dit M. Durand a été entendu une seconde fois par MM. Hottinger, Lavater (tous deux professeurs de théologie), M. l'archidiacre Ott et M. le professeur Holzhalb. Il persiste à demander l'imposition des mains en répondant à diverses objections.

» Objection : Dans les cas extraordinaires il n'est pas nécessaire d'avoir reçu l'imposition des mains.

» Réponse : Il le croit aussi, mais les faibles se scandalisent, et pensent que le sacrement n'a pas la même valeur, quand celui qui l'administre n'est pas consacré. Ils objectent surtout qu'il

pourrait bien recevoir l'imposition des mains s'il n'était pas si paresseux. Il en serait donc autrement, s'il y avait impossibilité absolue de l'obtenir. Toutes les réfutations ont été inutiles; il a cité quelques exemples, celui d'un tendeur, etc. (Le secrétaire ne juge pas à propos d'introduire de vulgaires détails dans son protocole.)

» Objection : Par une consécration nouvelle, toute son activité antérieure est frappée de nullité.

» Réponse : Il n'y a pas de danger. Au contraire, s'il revient sans imposition des mains, ses auditeurs soupireront et se plaindront qu'ils sont abandonnés par tout le monde.

» Objection : S'il porte sur lui un certificat, cela l'exposera à de grands dangers.

» Réponse : Il faut bien qu'il ait un certificat écrit pour prouver le fait. Mais il ne le portera pas lui-même; il l'enverra par d'autres, et on le gardera à quelque endroit secret.

» Objection : Les six autres prédicateurs ne sont pas non plus consacrés.

» Réponse : A Genève on lui a donné le conseil, que une fois consacré lui-même, il consacre les autres avec l'assistance du consistoire.

» Objection : Quelle confession de foi avez-vous adoptée?

» Réponse : La confession des Eglises de France, — dans la doctrine desquelles il s'est montré très versé, avec des preuves qu'il est tout-à-fait orthodoxe.

» Après de mûres réflexions on décide de lui accorder sa demande à cause des faibles, de lui faire subir un examen théologique, et de le consacrer après son sermon d'épreuve; puis de le congédier avec un certificat général, sans y mettre ce qu'il y a fait jusqu'ici, ni où il va, de peur qu'on y trouve rien qui puisse être interprété comme une mission, et qu'on s'engage dans quelque embarras politique.

» Après cela, il a été examiné en français par M. l'archidiacre Ott sur les principaux articles de notre doctrine. Il a répondu promptement, d'une manière orthodoxe et en homme d'expérience, à la satisfaction générale.

» Séance du 15 août: M. Durand prêche en français son ser-

mon d'épreuve sur Jean V, 39, d'une manière satisfaisante ; et l'acte de la sainte ordination et imposition des mains fut accompli dans la même langue par M. l'archidiacre Ott, qui lui dit expressément qu'on le recevait dans le ministère comme un frère, qu'on n'en considérait pas moins sa vocation antérieure comme valable et suffisante, mais qu'on avait accédé à son désir d'être consacré, dans l'intérêt des faibles. On lui recommanda la lecture de l'Ecriture sainte et de la confession de l'Eglise de France, la pureté de la doctrine, une vie sainte, la patience dans la persécution, la prudence en tout, d'après Matthieu X, l'obéissance envers les autorités autant que Dieu et la conscience le permettent. Puis selon l'usage il donna la main (à l'officiant).

» On fit ensuite la lecture du certificat qui pourrait lui être donné, et qui fut entièrement approuvé. On décida aussi de lui donner pour ses frais de route 4 louis d'or sur le fonds des galériens, et de payer ses frais d'auberge : après quoi on le congédia, en le recommandant à Dieu. »

Voici la traduction du certificat allemand, et la reproduction exacte du certificat français, tels qu'ils sont aux archives de Zurich :

1^o Traduction du « certificat allemand donné à P. Corteis par l'Antistès de Zurich. »

« Mr Pierre Corteis, nommé Durand, des Séveignes, étant arrivé chez nous avec d'excellents témoignages de sa science, piété, zèle et désir d'être reçu dans le Saint-Ministère, et après avoir entendu de sa bouche son humble requête, nous l'avons admis à l'examen, par lequel nous avons été convaincus de la vérité des témoignages mentionnés ci-dessus ; cet examen réussit à la satisfaction générale, de sorte qu'après un heureux sermon d'épreuve nous lui avons administré la consécration et conféré, par l'imposition des mains en usage dans nos Eglises, la dignité du Saint-Ministère et le pouvoir d'accomplir toutes les charges et fonctions d'un vrai ministre. Nous demandons au bon Dieu qu'Il le fortifie et le sanctifie dans sa vérité, qu'Il

le remplisse de grâce et fasse contribuer son ministère à la gloire de Dieu et au salut des Eglises.

» Zurich, le 15 août 1718.

» Au nom de Messieurs les Examineurs des Eglises
» de Zurich :

» JEAN-LOUIS NUSCHELER,
» Antistès des Eglises de Zurich. »

2^o Certificat français :

« Aux Lecteurs Paix et Bénédiction de Dieu !

» P. C. ap. D. des Cevennes étant instruit des attestations valables de son érudition, de sa piete et du zele et desir d'être reçu dans le S^t Ministère ; nous l'avons entendu personnellement à son arrivée au Corps de la Venerable Classe de l'Eglise de Zurich ; nous lui accordames sa demande pour un examen en Theologie, dans lequel nous ayant tres satisfait, apres avoir heureusement et avec beaucoup d'edification proposé de la parole de Dieu, nous lui avons donné et conferé l'ordination, selon la manière de l'imposition des mains reçue dans nos Eglises et toutes les fonctions du S. Ministère, soit dans la predication de la Parole de Dieu, dans l'Administration des S^t Sacrements, l'exercice de la discipline et tout ce qui en depende. Qu'il plaise à Dieu, que par son S^t Esprit il le fortifie et sanctifie dans la vérité, qu'il le remplisse de ses graces et qu'il face reussir son ministère à la gloire de son S^t Nom et à l'avancement du Règne de J. Christ

» à Zurich le 15 d'aoust.

» 1718.

» Au nom de la Venerable Classe de Messieurs les Examineurs de l'Eglise de Zurich. »

C'est ainsi que P. Corteiz arriva à ses fins, et qu'il put emporter en France, avec la consécration elle-même, le droit de consacrer à son tour les prédicateurs ses confrères, et de renouer dans l'Eglise le fil de la tradition.

Cette visite à Zurich eut aussi pour lui personnellement les

suites les plus importantes. Très bien accueilli par les laïques et les ecclésiastiques, recevant les témoignages les plus chaleureux et les plus effectifs de l'intérêt qu'on portait à son œuvre et à ses frères, il considéra dès lors les Zuricois comme ses protecteurs naturels ; et ce fut auprès d'eux aussi qu'il trouva, quelques années après, un asile assuré pour le reste de ses jours. Il fut alors en relations avec plusieurs hommes de marque pleins de sollicitude pour les Eglises de France, tels que le boursier Escher, l'archidiacre Ott, et surtout les MM. Ulrich, père et fils, tous deux ecclésiastiques avec lesquels il ne cessa de correspondre jusqu'à son établissement à Zurich. Il avait été mis en rapport avec leurs Excellences du Conseil, et se sentait la liberté de leur adresser au moins une fois par année, surtout à l'époque du nouvel an, l'expression de sa gratitude et de son dévouement.

Peut-être recevait-il aussi chaque année quelques secours de ces messieurs.

En quittant Zurich, P. Corteiz se rendit à Genève pour raconter à ses amis l'heureuse issue de son voyage. De là il partit pour le Dauphiné. Il n'y rencontra pas le ministre Roger ; néanmoins il convoqua quelques assemblées. Puis il passa dans le Vivarais pour plaider la cause de l'ordre, c'est-à-dire, de la réorganisation des Eglises ; et il descendit enfin dans les derniers jours d'octobre 1718 dans le Languedoc, pour donner au Synode, convoqué à cet effet, une relation de son voyage. L'assemblée, heureuse d'avoir de nouveau la consécration au sein des Eglises, décida qu'au lieu d'exposer les candidats à de grands dangers en les envoyant se faire consacrer à l'étranger, on demanderait à P. Corteiz de consacrer lui-même Antoine Court, avec qui il avait déjà distribué la sainte Cène.

De beaucoup son aîné et avec un long état de service, P. Corteiz ne se sentait nullement embarrassé par la supériorité intellectuelle d'A. Court. Il s'acquitta avec le plus grand sérieux de ses fonctions épiscopales. Il invita le candidat à se présenter devant lui et devant deux anciens pour être examiné sur sa doctrine, et il déclare dans ses mémoires que « M. Court répondit à toutes les interrogations qui lui furent adressées ;

ensuite, dit-il, je lui donnai dans une assemblée nombreuse la main d'association selon la manière de l'imposition des mains reçue dans les Eglises réformées. »

Il lui semble que ce fut un événement important pour le réveil des Eglises. « Alors, dit-il, la vérité commença à prendre force pour triompher de l'erreur.... » Cette cérémonie fit une certaine impression ; mais il ne paraît pas qu'on ait cru devoir la renouveler très souvent. Corteiz ne mentionne pas d'autre consécration faite par lui. Plus tard, on envoya les proposants à l'étranger, à Lausanne surtout, depuis la fondation du séminaire en 1728.

A partir de 1718, il y eut, selon P. Corteiz, un réveil du zèle réformé grâce au ralentissement de la persécution qu'il attribue à la tolérance du régent et du duc de Roquelaure, lieutenant-général. La copie de ses mémoires qui est à la bibliothèque de Zurich, porte en marge, de la main du collecteur de ces pièces, contemporain de Corteiz, la remarque que voici :

« Ce fut vraisemblablement le mémoire que M. Corteiz et quelques autres ministres présentèrent au duc qui procura cet adoucissement ; ce mémoire sera inséré d'abord à la fin de ce récit. » En effet on trouve dans le même recueil de manuscrits un « Extrait de la lettre adressée le 20 nov. 1720 par Courteis et autres pasteurs au Duc de Roquelaure et à Monsieur de Bernage, intendant au Languedoc, » extrait en tête duquel se trouvent quelques lignes, qui doivent avoir été copiées sur le manuscrit de Corteiz lui-même : « Etant à Montpeiller, après la réception de cette lettre, Mon^s le Duc n'écouta plus si favorablement les lettres de Messieurs les Prêtres ; sans doute qu'il reconnut leur malignité à supposer tout, pour nous faire exterminer¹. »

La date de cette lettre nous fait supposer qu'en écrivant ses

¹ Dans le même recueil, il y a deux autres pièces, d'abord une *Lettre d'Ant. Court aux protestants de France*, du 30 mai 1720, à propos du renouvellement des édits par le duc de Roquelaure et M. de Bernage ; puis un *Mémoire de MM. Corteis et Court adressé au Duc de Roquelaure, Lieutenant-général des armées et M^r de Bernage, intendant au Langedoc*. Ce mémoire ne porte point de date.

mémoires, Corteiz n'avait plus un souvenir très précis des événements et que la tolérance du duc de Roquelaure doit s'expliquer autrement que par l'impression qu'il reçut de la lettre du prédicant huguenot. On peut admettre en effet qu'une des principales causes du ralentissement de la persécution dont il est question ici fut la peste qui ravagea le midi de la France de 1720 à 1722, fléau qui fournit à beaucoup de protestants pieux l'occasion de pratiquer la charité la plus dévouée.

Quoi qu'il en soit, il résulte des faits racontés par Corteiz qu'à partir de sa consécration, il déploya lui-même dans le Midi une grande activité. Son champ de travail était fort étendu. Sans doute, il se consacrait surtout aux Cévennes, tandis qu'Antoine Court travaillait dans le Languedoc ; mais nous le voyons constamment franchir les limites de ce qu'on pourrait appeler son diocèse. Ses nombreux voyages l'amenaient fréquemment dans le Vivarais, dans la Lozère ; à l'ouest jusqu'à Sainte-Affrique, à Brusque, et dans le Midi à Montpellier et à Nîmes.

Il cherchait avant tout à convoquer de grandes assemblées. Il en présida un très grand nombre. Dans ses mémoires, il en mentionne expressément soixante-huit de 1718-1729 ; mais il ne prétend pas en donner la liste complète ; car une grande partie de ses papiers avaient été perdus. Parfois il en convoquait et en présidait plusieurs semaines de suite, ce qui exigeait beaucoup de courses, et des précautions infinies. Il lui arrive d'en avoir plus d'une par semaine ; une fois il a des assemblées, le même dimanche, à deux endroits différents¹. On peut s'imaginer ce que devaient être ces prédications en plein air pour des centaines et même des milliers de personnes², par tous les temps, le chaud, le froid, la pluie, la neige même³, sans parler des dangers que couraient troupeaux et bergers de la part des prêtres et des populations fanatiques.

Ces assemblées n'étaient possibles que dans les cantons où les réformés avaient le courage ou la foi nécessaires pour affronter tous les maux. Ailleurs Corteiz devait d'abord entrer person-

¹ 27 mars 1729.

² Le 30 novembre 1727 il y eut 3000 personnes à l'assemblée.

³ Le 21 janvier 1729.

nellement en rapport avec eux, pour réveiller leur conscience, toucher leur cœur, exciter leur zèle. Il faisait pour cela des tournées d'évangélisation¹ dans les contrées où se trouvaient des réformés timides, et où il était appelé.

Il se rendait en outre aux synodes² de province qui avaient lieu deux fois par an, et à des réunions synodales plus complètes, qui réunissaient les délégués de deux ou même de trois provinces. Il y avait aussi des colloques ou réunions pastorales où l'on réglait certaines questions, des réunions particulières pour l'administration du saint sacrement dans certaines localités, où les assemblées n'étaient pas possibles, ou dont les habitants réformés étaient de condition trop élevée pour qu'ils pussent s'exposer comme le commun peuple. Avec les années le nombre des baptêmes s'accroît, ainsi que les réadmissions, et les réconciliations solennelles de personnes qui avaient vécu dans l'inimitié et qui faisaient ensemble amende honorable devant les pasteurs.

Du reste, il ne s'agissait pas seulement de rendre aux réformés le sentiment de leur vocation évangélique. Avec Antoine Court, Corteiz travaillait à la réorganisation des Eglises. Il raconte qu'on l'appela dans le Vivarais aux Vans, à Vals³, pour relever des congrégations locales et pour travailler à la reconstitution de l'organisation synodale de cette province. Il en fit autant pour les pauvres Eglises de la Lozère⁴.

Cette liste de travaux, cependant, ne représente pas d'une manière complète les sujets de préoccupations de Corteiz. Il y avait chez lui l'étoffe d'un polémiste. Au sein de l'Eglise romaine on aurait fait de lui un inquisiteur. Il s'était attaqué de bonne heure aux inspirés; ils restèrent pour lui une engence détestable, mais il engloba dans cette catégorie tous ceux qui ne voulaient pas marcher avec lui et Antoine Court. Dans ses mémoires il a fait une large place à ses débats avec deux de ces prédicateurs indépendants, Jean Vesson et Jean Huc Mazelet.

¹ A Montpellier, par exemple en 1724, à Sainte-Affrique en 1727.

² Il préside même un synode en 1719.

³ A Vals, 12 mars 1724.

⁴ Dans la Lozère en 1723.

Courageux et capables de se faire écouter, ces hommes s'efforçaient d'instruire les réformés; mais, très impressionnables eux-mêmes et exaltés, ils s'entendaient mieux à exciter les sentiments religieux qu'à nourrir les âmes au moyen de la Parole qu'eux-mêmes ne comprenaient pas très bien. Il paraît aussi qu'ils se contentaient de conventicules secrets, qu'ils ne recommandaient pas la profession franche de la foi et ne craignaient pas d'émettre des doutes sur la résurrection des corps. Peut-être Jean Vesson avait-il aussi des idées particulières. Très tôt, P. Corteiz avait eu avec eux des discussions; en 1712, dans un rendez-vous qu'il leur avait donné, il suivit une ligne de conduite très judicieuse, en prenant pour point de départ et pour thème de ses observations le premier chapitre de l'épître à Tite. Il ne réussit cependant qu'à se les aliéner; et ces deux hommes continuèrent d'être pendant des années la source de cruels déboires pour les nouveaux conducteurs des Eglises du midi. Ceux-ci, d'après Corteiz, firent tous leurs efforts pour convaincre les dissidents; mais en vain. Huc Mazelet fut solennellement déposé le 30 septembre 1719 par une assemblée synodale, dont du reste il ne reconnaissait pas l'autorité. Il continua de prêcher quelque temps encore, jusqu'à son arrestation. Quand il fut pris, il se montra prêt à abjurer, mais il n'en fut pas moins condamné et pendu à Montpellier le 23 avril 1723. Son corps toutefois y fut enterré dans l'Eglise de Saint-Pierre¹.

Jean Vesson, d'après Edm. Hugues², aurait fait sa soumission en 1718, entre les mains de Corteiz, de Court et de Gouvière, et aurait été admis alors au nombre des proposants. Mais ces relations régulières ne se soutinrent pas. Vesson continua d'aller son chemin particulier, groupant autour de lui un certain nombre d'adeptes. Il fut interdit et déposé de la prédication le 31 décembre 1720, « pour avoir dit être *prophète* et avoir été convaincu de mensonge; pour avoir méprisé l'ordre de l'Eglise; pour avoir refusé de se rendre aux synodes, lorsqu'il était prié de s'y rendre et pour s'être servi de mensonges

¹ Son nom figure sur la liste des prédicateurs. Voir *Bulletin de la Soc. d'hist. du prot. franç.*, VI, p. 70.

² *Histoire de la restauration de l'Eglise*, vol. I, p. 102.

pour s'en dispenser ; pour avoir calomnié les pasteurs et médité des anciens ; pour avoir osé soutenir que Jésus-Christ avait menti, fondé sur un passage de Jésus-Christ, mal entendu par lui....» Un peu plus loin Corteiz l'appelle « ce méchant garnement de Vesson. » On voit d'après ces termes que le pasteur n'y allait pas de mains mortes ; et l'on ne s'étonnera pas qu'avec un langage aussi peu parlementaire il ait souvent échoué dans ses tentatives de conciliation. Il fit de vains efforts en 1719 pour engager les partisans de Mazelet à reconnaître la nouvelle organisation des Eglises ; tandis que plus tard, après la mort de Jean Huc, ils se laissèrent amadouer par le pasteur Combe, qui sut gagner leur confiance. Dans ce genre de négociations, la rudesse de P. Corteiz devait compromettre l'influence de son ministère.

Puisque nous en sommes à relever les ombres de ce vigoureux champion, mentionnons ici le reproche d'ultra prudence qu'on lui faisait dans les Eglises. En voici un exemple qu'il raconte lui-même dans ses mémoires, à l'année 1727 : Après avoir prêché à Saint-Jean-de-Bruel, à Cormes et à Sainte-Affrique, « je serais volontiers allé, dit-il, jusqu'au Pont-de-Camarez, si l'on ne m'avait informé que les fidèles de ce lieu m'attendaient avec une grande impatience, et par-là faisaient voir qu'ils en avaient connaissance et que les ennemis en pouvaient avoir aussi et que la prudence demandait de différer.... Ainsi je refusai d'aller au Pont-de-Camarez. » Et il ajoute : « Quelques Réformés ont blâmé mon refus, mais d'autres plus expérimentés l'ont approuvé. » Il faut reconnaître cependant que s'il ne fut jamais arrêté, il fut plusieurs fois sur le point de l'être. E. Hugues reproduit des documents¹, d'après lesquels la tête de Corteiz fut mise à prix ; on promettait 2000 livres à qui livrerait « ce plus dangereux des prédicants. » Les mémoires de Corteiz n'en font jamais mention, ce qui parle plutôt en faveur de sa modestie.

S'il échappa à toutes les embûches, on n'en saurait conclure qu'une chose, savoir qu'il était d'une grande habileté et d'une

¹ *Histoire de la restauration de l'Eglise*, vol. I, p. 244.

rare présence d'esprit. Seulement, au lieu de lui concilier les sympathies dans les Eglises et les groupes d'Eglises avec lesquelles il se trouvait en conflit, sa bonne chance, jointe à sa véhémence de caractère, pouvait contribuer à diminuer la confiance qu'on avait en lui, et lui rendre peu à peu difficile l'exercice du ministère.

Corteiz continua ses périlleuses fonctions jusqu'en 1733 ; puis il quitta la France et alla rejoindre à Zurich sa femme et sa fille qui y étaient déjà établies. D'après les registres zuricois il avait alors quarante-neuf ans, et il jouissait d'une bonne santé. On comprend qu'il fût heureux de se retrouver avec les siens.

On a vu plus haut qu'il s'était marié vers 1713. Il avait épousé Isabeau Nadal, « du lieu de Magibert, dit Ardatiez, paroisse de Vallerogues, diocèse d'Alais, en Cévennes, » née, aussi d'après les mêmes registres, la même année que Corteiz, en 1684. Ils avaient eu deux filles : l'une avait languì et était morte sans que son père l'eût jamais vue¹ ; l'autre, Marion, était née en 1718. La vie de M^{me} Corteiz à Genève avait été pénible. Le Synode présidé par son mari en Languedoc ou aux Cévennes en 1719, avait appris qu'elle était dans la misère, et lui vota un secours de cinquante écus. Les années suivantes, de 1720 à 1722, ce fut chez elle qu'Antoine Court prit sa pension pendant son séjour à Genève. C'est par lui qu'on sait que les époux étaient souvent sans nouvelles l'un de l'autre et dans de cruelles incertitudes². C'est grâce aussi à Antoine Court que les lettres de Corteiz et de sa femme ont été conservées. On en trouve du moins un grand nombre dans ses « Papiers³. » Pour autant qu'on en peut juger, les lettres de Corteiz à sa femme furent pour lui une sorte de journal, et lui servirent plus tard à écrire ses mémoires : le texte est souvent identique.

Comme la pauvre dame vivait dans la gêne, et que son mari était hors d'état de lui envoyer des secours suffisants, il fallut songer à des mesures exceptionnelles. Se souvenant de la gé-

¹ E. Hugues, ouvrage cité, vol. I, p. 350. Je me demande toutefois s'il ne l'avait pas vue lors de son voyage à Genève en 1715.

² Voir E. Hugues, vol. I, p. 350.

³ N^o 17, vol. G, à la Bibliothèque de Genève.

nérosité des Zuricois, P. Corteiz s'adressa à eux pour leur demander de venir en aide à sa petite famille. On l'encouragea, paraît-il, à envoyer sa femme et sa fille à Zurich ; car elles s'y trouvaient déjà le 22 mars 1728. Ce jour-là, le Conseil vota en leur faveur une pension annuelle de 6 boisseaux de blé, 3 muids de vin, 2 moules de bois et 50 florins, « en raison des services que le mari rendait aux Eglises réformées de France. » On ne voit pas si Corteiz lui-même installa les siens ; mais il vint certainement cette même année à Zurich, où il retrouva les amis qui l'avaient si bien accueilli dix ans auparavant. Il dit dans ses mémoires qu'au repas, après une grande assemblée au désert, le 24 octobre, il raconta aux frères présents que les vénérables pasteurs Ulrich, avaient bu à la santé des « prédicateurs sous la croix, » au moment où il avait pris congé d'eux à Baden en Suisse.

Dès lors, Corteiz soutint une correspondance suivie non seulement avec sa femme, mais aussi avec ses amis zuricois. Je suppose que les lettres reproduites dans ses mémoires leur étaient adressées. La première parle de l'arrestation, la seconde du supplice du prédicant Roussel. Corteiz ne laissait point passer le jour de l'an, sans écrire à LL. EE. de Zurich et aux autorités ecclésiastiques pour leur exprimer ses vœux et sa reconnaissance. Quelques-unes de ces lettres ont été conservées. En voici deux, l'une du 15 décembre 1731, la seconde est adressée aux ministres de Zurich ¹.

Nous laissons l'orthographe intacte.

Lettre de Corteiz à LL. EE. de Zurich.

« Mes tres honorez etres manifiques etres gracieux
» seigneurs,

« Cette nouvelle année mangage affaire de nouveaux vœux en faveur des protecteurs de leglise de Dieu et de ma chere famille et de ma personne. Vous etez mes tres honorez etrèz mani-

¹ Voir *Zürcher Staats-Archiv* : Religion und Schulsachen ; französische Angelegenheiten 1699-1733.

fiques seigneurs du premier rend. Votre zelle en faveur des Esglises sous la Croix est s'y marqué, vos charitez y sont si sinnallées en faveurs des Esglises et des pauvres refugiez, qui rendent vos cheres et benittes personnes aussy bien que votre republique celebres par toute la terre. A limitation de notre divin Sauveur vous ne vous laissez jamais sans temoinage en bien faisant vous etendez avec abondance vos benifisance et vos charitez a ceux qui son loin et a ceux qui sont proche.

» Je ne doute point mes tres honorez etres gracieux Seigneurs que le parfum de vos riches libirallitez ne soit d'une bonne odeur devant notre bon Dieu. Hé certes s'y celuy la ne pert point sont salaire qui donne un verre deau froide a un disciples de Jesus Christ qui ne seroit persuadé de lexcelante recompansce qui doivent un jour recevoir ceux qui font sentir les efets de leurs liberalitez a tant de pauvres miserables que le vents de la persecution a reduits dans la misere chassez de leurs païs privez de leurs biens et hotté toute sorte de moyens pour gagner leurs vie.

» O puples heureux etres heureux qui vivez sous la protes-sion de princes eclairez de la lumiere de la verité et de la volonté de Dieu, vous etes alabry de la persecution, du joug paisant et insupportable de lamtechrist. Vous serriez encore plus heureux, s'y vous reconnoisiez veritablement la grandeur de votre bonheur.

» Mais que dys je parle (*sic?*) aux membres dans le temps que je doibs parler aux chefs et faire des vœux pour les cheres personnes demez tres honorez etres respectables protecteurs et biens faitteurs que Dieu veuille afermir leur santé, recompan-scér leurs aumonnes et leurs charitez et dans cette vie et dans l'Eternitté. Dieu veuille faire croître le revenû de votre justice, maintenir la paix et la tranquillité dans votre Etat, vous donner toujours un puple fidelle et bien soumis. Dieu veuille enfin benir de toutes benediction vos très ylustres personnes, mes dames vos tres cheres espouzes etoutes vos tres venerables familles. Veuille le Monarque du ciel et de la terre, le roy des hommes et des Anges exauçer les vœux et les prieres que je vien de

faire et que je fairay tous les jours de ma vie en faveur de mes très honorez et de mes tres maniques etrez gracieux Seigneurs desquels je suis

» le très humble letres respectueusement soumis

» eobeisant serviteur.

» P. CORTEIZ,

» Pasteur sous la Croix,

» Au desert, ce 15 decembre 1731. »

*Lettre de Corteiz aux ministres de Zurich*¹.

« Messieurs tres chers et tres honorez peres et freres.

» Je serois le plus meconnoissable de tous les hommes sy je ne faisois dans cette nouvelle année des vœux tres ardans A Dieu en faveur de vos cheres personnes, de vos aimables familles, de votre venerable consisthoire et pour l'heureux succez de votre Ministère et la prosperité de votre Etat. Je y suis porté par un sy grand nombre de motif que je ne saurois mandispenser sans crime et un extrême ingratitude.

» Nos Eglises oprimées, nos freres affligez, ma personne et ma famille en particulier, Nous avons reçu tant de secours et de consolation de votre venerable classe que je ne saurois lesprimer.

» Le Seigneur Jésus ce divin Soleil de justice qui nous a vesittez de l'orien d'Anhaut, a tant donné de le commencement de la reformation a votre ville lilumination de la connoissance des misteres de l'Evangile du salut, cette lumière est allée en croissant dans votre ville, comme celle de laurore du jour, de sorte que les rayons de cette divine lumiere ont éclairé divers puples qui gissoient dans les ombres de la mort, de le jour que votre venerable classe a reçu la lumiere du salut et ce coué limpe joug de la papauté, elle na jamais discontinué de faire bonne part de cez lumières, de son secours, de cez conseils, de ces consolation aux pauvres herbis dispersées qui sant a loit perir (?)

¹ Datée du 16 janvier 1730, elle arriva à Zurich le 19 février 1730.

» Et dans le temps voire de nos jours que le dragon adonné sa puissance a la bête et que le fils de perdition est élevé ce portant luy même et agissant comme s'il étoit Dieu que tout tramble sous sa tiranie que toute la terre est épouvantée de sa cruauté, votre classe seule cest montrée genereuse, est cest elle qui fournit des armes spirituelles pour résister aux impies misteres de la bête, c'est elle qui donne les plus salutaires antidotes pour se garantir du venin de l'erreur est de la contagion des vices, cest elle qui anime les soldats chrétiens cest elle qui encourage tant de fidèles a entrer dans la milice celeste, et nous pouvons dire sans exageration que par l'entremise du S^t Ministère ont a vu et ont voit tous les jours un nombre considerable de personnes sortir de la postasie et de la tiédeur, et que Adieu la louange des ormais donnent gloire Adieu, ce tenant sur leurs pieds et rendant témoignage a la verité. Enfin nous pouvons dire sans mentir que votre venerable classe cest sinnallée par sa charité et par son zelle et par ces eclatantes lumieres d'une façon toute particuliere.

» Je ne doute pas Messieurs et tres honores peres que en envisageant letat triste et deplorable des Eglises qui sont sous la croix, vous ne sentiez votre bonheur de pouvoir exercer votre pûr ministère sous la direction de princes aussi sages aussy et claires et aussi gracieux que ceux que vous avez la faveur d'avoir. — Votre bonheur est grand, bonheur dans le gouvernement, bonheur dans la tranquillité, mes surtout bonheur de poceder le plus pûr christianisme et de joindre autant que vous le faites la piété a la science, la charité a la connaissance.

» Le Ciel qui vous a communiqué de sy eclatantes lumieres est honorez de sy riches graces et de sy précieuse faveur,

» Veuille etre a jamais votre soleil et votre bouclier, veuille le grand Dieu vous donner le cours de cest annéé aussy heureux qui le connait necessaire pour sa gloire, pour le bien de son Eglise et pour votre cher et précieux salut, veuille le Dieu vivant lauteur de tous les biens, vous faire esprouver par une heureuse experience combien sonheureux ceux que Dieu prend en sa protesion et a qui respand dans lame, son Esprit, sa

grace, son amour — sa joie et sa benediction, Dieu veuille que vos années soit tou, Dieu veuille que vos années soit toujours accompagnées d'une santé parfaite, d'une memoire heureuse d'une intelligence saine, Dieu veuille randre votre ministere freuteux et efficace pour la conversion et le salut des âmes, enfin Dieu veuille verser a plaines mains cez graces sur Mesdames vos Espouzes, et remplir de tous biens vos cheres familles, ce sont là les vœux que je fais adieu en votre faveur, en vous priant de nous continuer l'honneur de votre chere protesion, de noublier point nos cheres Esglises dans vos prieres de donner toujours vos charitables conseils et consolation a ma pauvre femme, je suis avec vn entier devouement

» Messieurs etrès honorez peres et freres

» Votre humble etres obeissant serviteur

» P. C. »

(Avec un paraphe.)

Sur la quatrième page de cette lettre se trouve l'adresse :

» A Messieurs

» Messieurs les pasteurs de la venerable Classe de la ville de Zurich en Suisse. »

Et en guise de P.S., sur le bord replié, ces mots :

« Messieurs mes collegues et anciens et fidelles vous assurent de leur estime et de leurs respectueux devoirs¹. »

Une autre lettre pour le nouvel an de 1733 et datée du 14 janvier, ne renferme rien de nouveau. A part un endroit où les magistrats zuricois sont comparés à Dorcas et au centenier Corneille, c'est la copie exacte de la précédente : mêmes vœux, mêmes éloges, mêmes récompenses assurées, même apostrophe aux « peuples heureux, » etc.

Corteiz persévérât cependant dans l'exercice du ministère ; le 17 juin 1732, il bénissait le mariage d'Antoine Maroger, pasteur des Eglises sous la croix, et de Lydie Coladon². Il continuait

¹ Voir *Zürcher Staats-Archiv*. Acta ecclesiastica : Beilagen, 1725-1731. N° 1081.

² Voir J. Chavannes : *Les réfugiés*, p. 273.

ses courses hardies, ses assemblées, ses prédications ; mais très naturellement ses pensées volaient souvent à Zurich, et il s'y sentait désiré. En 1730, il pensait faire une visite à sa famille. Du moins une lettre de l'archidiacre Ott à M. Dachs, de Berne, datée du 17 décembre, dit qu'on attendait Corteiz à Zurich. Ce voyage fut retardé jusqu'au commencement de 1731 ; mais il y fit alors un séjour de quelques mois, pendant lequel on lui alloua une pension mensuelle d'un demi-boisseau de blé, d'un demi-muids de vin et de six florins. A son départ, qui eut lieu le 28 mai, il reçut un viatique de vingt-quatre ducats. La bonne volonté des Zuricois ne se lassait point.

En 1732 on augmenta d'un moule de bois la pension de M^{me} Corteiz, vu l'absence de gain, et en 1733 on lui donna vingt-six florins pour lui aider à payer son loyer.

Ce fut cette même année, probablement en juin, que P. Corteiz quitta la France et vint s'établir à Zurich. Le 4 juillet, les conseillers qui faisaient partie du Consistoire de l'Eglise française adressèrent au Conseil, en faveur de Corteiz, une requête dont nous donnons ici la traduction, parce qu'elle rend l'impression produite sur les esprits par les récits de ce pasteur du désert.

« 4 juillet 1733.

» Mr le pasteur P. Corteiz, de la Province de Cévennes en France, arrivé à Zurich il y a peu de jours, s'est présenté devant nous, délégués officiels du Consistoire de l'Eglise française, et nous a humblement informés qu'avec le secours de Dieu il a servi fidèlement et non sans fruit les chères Eglises sous la croix pendant trente-deux ans, quatorze ans en qualité de proposant et plus de dix-huit ans comme ministre, au milieu de beaucoup de dangers, de fatigues et de labeurs, selon que Dieu lui en a donné la force ; — qu'il voudrait de tout son cœur continuer son ministère, mais qu'il avance en âge, et souffre d'infirmités que lui ont causées les fatigues et les intempéries, que sa vue en particulier s'est affaiblie et qu'il est ainsi hors d'état de voyager de nuit, ce qui est indispensable dans cette vocation ; qu'il ne pourrait plus affronter les poursuites

des ennemis, auxquels il est plus exposé que tous ses collègues, — et que pour toutes ces raisons, il se voit désormais contraint de se retirer et de nous demander humblement accueil, protection et secours.

» Comprenant donc que la situation actuelle du cher pasteur Cortès est très digne de pitié, que ses travaux, ses fatigues et les infirmités qu'il a gagnées au service de l'Eglise sous la croix pendant tant d'années, méritent d'être pris en considération, et qu'il ne s'agit pas seulement de l'accueillir, mais aussi de l'entretenir et de lui donner une pension conforme à son caractère et à ses mérites, nous n'avons rien voulu décider, mais remettre humblement et avec confiance toute cette affaire à votre sagesse et à votre grâce. »

La lettre qu'on vient de lire est probablement la reproduction succincte des récits du vétéran; elle donne les motifs de sa retraite. Trente-deux ans d'activité missionnaire, dont dix-huit ans de pastorat proprement dit, dans des conditions exceptionnellement difficiles, pénibles et périlleuses, suffisaient pour expliquer un certain affaiblissement de sa santé, quelques infirmités, une diminution de la vue, qui lui rendaient impossibles les voyages de nuit, enfin son désir de quitter le ministère. Mais P. Corteiz aurait pu rester encore à son poste, car il n'avait que quarante-neuf ans; sa santé était bonne; il vécut à Zurich de longues années; il fit plusieurs grands voyages; devenu veuf, il se remaria et parvint robuste et vert jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans et plus. Je suppose que le vrai motif de sa retraite doit être cherché dans la querelle qui éclata à cette époque au sein des « Eglises sous la croix » à propos du ministre Jaques Boyer, longue et navrante dissension qui troubla l'Eglise du désert pendant près de quatorze ans, qui faillit causer un schisme et qui ne fut apaisée que par le tact, la patience, la douceur d'Antoine Court et par l'intervention tardive, mais efficace du pasteur Roger, du Dauphiné, en 1744. Pierre Corteiz avait été fortement engagé dans cette lutte fratricide.
